

Epersy le 02 avril 2009

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2009

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 30 mars 2009 à 19 heures à la mairie d'Epersy sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire, et a délibéré sur les points suivants :

- **Bail à loyer**
- Monsieur PETREL n'ayant pas souhaité renouveler son bail au 1^{er} avril 2009, le garage a été proposé à Mlle MARIOTTE et M. RAYR qui ont accepté. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail.
-
- **Maintenance informatique**
- Mme le Maire informe le Conseil municipal que le contrat signé avec la Société OPTRALINE arrive à son terme. Le Conseil autorise le Maire à signer le nouveau contrat qui se terminera le 04 avril 2011.
-
- **Plan de relance – FCTVA**
- Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du dispositif du Plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation de la TVA, les collectivités qui s'engagent à augmenter d'au moins 1€ leurs dépenses d'investissement par rapport à une moyenne de référence sur les quatre dernières années, pourront percevoir le remboursement de la TVA sur les investissements de l'année 2008, dès 2009. Le Conseil prend acte du montant de référence pour la commune d'Epersy et décide une augmentation de 27,47% de ce montant pour l'année 2009. Il autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Représentant de l'Etat.
-
- **Enfouissement des réseaux secs au chef lieu**
- Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en prévision des travaux d'enfouissement des réseaux secs, les fourreaux avaient été posés sous la voirie en 2007. Afin de procéder aux travaux de câblage et de reprise des branchements, le Conseil municipal charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie (SDES) pour l'aider à financer ces travaux dont le montant est estimé à 94 000€ hors taxes.
-
- **Enfouissement des réseaux secs « A Primaz » :**
- Madame le Maire rappelle que conseil municipal a souhaité profiter des travaux d'assainissement réalisés par la CALB pour enfouir les réseaux ERDF et Télécom. Le Conseil municipal charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au SDES pour l'aider à financer ces travaux dont le montant s'élève à 40 000€.

-
- **Taux d'imposition 2009** : Madame le Maire rappelle qu'il convient de fixer les taux d'imposition des quatre taxes directes locales chaque année. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1% du produit fiscal attendu, soit, pour 2009 :
 - La Taxe d'habitation : 12.67%
 - La Taxe foncier bâti : 28.36%
 - La Taxe foncier non bâti : 96.86%
 - La Taxe professionnelle : 12.03%
 -
- **Contrats d'assurances** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la demande des petites communes du canton, la Communauté de Communes a accepté de constituer un groupement de commande pour retenir un cabinet consultant pour le renouvellement des contrats d'assurances. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCCA.
-
- **Placement de trésorerie**
- Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert à la Trésorerie d'Albens d'un montant de 500 000€ pour une durée de trois mois, renouvelable une fois.
- **Participation financière école privée**
- Mme le Maire présente au Conseil un courrier d'un ensemble scolaire privé d'Aix-les-Bains demandant une participation financière du fait qu'une élève de la commune est scolarisée dans cet établissement. Les communes d'Epersy et Mognard ont fait le choix de réaliser des investissements importants pour l'école primaire publique. Le Conseil municipal ne souhaite pas financer l'école primaire privée.
-
- **Compte de gestion et compte administratif 2008**
- Mme le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2008 qui présente un excédent de fonctionnement de 90 585,03€ et un excédent d'investissement de 624 676,13€. Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par M. le Trésorier. Le Conseil approuve les comptes de l'année 2008.
- **Budget primitif 2009**
- Le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'année 2009 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 367 435€ et en section d'investissement à 1 000 854€.

La séance est levée à 21 h30.

Compte-rendu de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune d'EPERSY s'est réuni ce lundi 30 mars 2009 à 18h30 et a délibéré sur les points suivants :

- **Compte de gestion et compte administratif 2008**
-
- La Présidente présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le compte administratif de l'année 2008 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 693 ,50€. Ce résultat est conforme à celui du compte de gestion présenté par M. le Trésorier. Les membres du CCAS approuvent les comptes de l'année 2008.
- **Budget primitif 2009**

Les membres du CCAS approuvent le budget primitif de l'année 2009 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 886€.

Le conseil d'administration du CCAS confirme sa volonté de rembourser 50% de la redevance « ordures ménagères » aux personnes de plus de 70 ans, vivant seules et non imposables au revenu.

La séance est levée à 19 heures.